



Date: 2014-10-11

Heure d'arrivée: 11:00

Numéro du rapport d'inspection:2147610

Exploitant: [REDACTED], BLAIS ANNICK

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: [REDACTED]

Raison de la visite : visite de plainte (04)

Numéro de dossier:

Loi sur les produits alimentaires (P-29)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (P-42)

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Donner les soins de santé exigés par l'état des animaux, y compris l'euthanasie s'il y a lieu.	Vérifié et non conforme / Animal moribond / Chevaux / a été euthanasié
2	Donner les soins de santé que nécessite l'état des animaux.	Vérifié et non conforme / État de chair inadéquat / Chevaux
3	Fournir aux animaux un accès à de la nourriture en quantité et en qualité compatibles avec les impératifs biologiques de l'espèce.	Vérifié et non conforme / Quantité de nourriture insuffisante / un sacde moulé seulement. pas de foin
4	Fournir une protection contre les intempéries (pluie, neige, vent, soleil ou températures extrêmes) qui soit appropriée à l'espèce et susceptible d'accueillir et de maintenir simultanément tous les animaux à l'abri et au sec.	Vérifié et non conforme / Boisé seulement
5	Garder les animaux sur une surface appropriée qui leur permet de demeurer propres et au sec.	Vérifié et non conforme / Accumulation de boue Vérifié et non conforme / Accumulation de fumier

REMARQUES

Visite suite à la reception d'une plainte concernant des chevaux.

Il y a un cheval mort, un blessé dans la rue et 2 autres mals en point.

À la demande de [REDACTED] un vétérinaire praticien s'est présenté sur les lieux afin d'euthanasier le cheval blessé ainsi qu'un chien Danois. Le danois avait une masse sur l'un de ces flancs. L'euthanasie a été effectué avec l'accord de [REDACTED] propriétaire et en ma présence.

Vous avez obligation de faire récupérer les carcasses en conformité avec la réglementation en vigueur. Veuillez conserver et nous faire parvenir un preuve de récupération.

\*Selon les informations reçues, récupération J-P Fortier viendra récupérer les cadavres demain dimanche le 12 octobre en avant midi.

Vers 15h, M. Turcotte ainsi que sa conjointe viennent me présenter une entente écrite à l'effet qu'ils cèdent sans condition et immédiatement les 2 chevaux vivants restants à Madame Branchaud de «Tenir promesse». Ils mentionnent avoir signé l'entente vers 14h30 le 2014-10-11 de façon libre et volontaire sans contrainte. Une photo numérique de l'entente a été prise.

Vers 16h15, un transporteur est arrivé sur les lieux afin de les transporter vers [REDACTÉ] é) situé [REDACTÉ].

Veuillez prendre les mesures nécessaires à propos du chat qui serait blessé (selon un policier).

La sureté du Québec est présente pendant l'inspection.

Des photos ont été prises.

Votre dossier sera mise à l'étude pour la rédaction de rapports d'infraction.

#### IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: JONATHAN ALAIN  
Adresse: 2700, EINSTEIN, F-RC100, QUEBEC, G1P3W8, (Québec)  
Téléphone: 418 643-1632 poste 2662  
Télécopieur: 418 644-6327  
Courriel : Jonathan.Alain@mapaq.gouv.qc.ca

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2014-10-14

Signature [REDACTÉ]

#### SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 2147610 a été remis à Patrick Turcotte, Annick Blais (PJ pour signatures)

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature :